

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 15 avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
9 avril 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
18 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29  
Présents 24  
Votants 28

Procurations :

Mme Chantal DUTOT à Mme Émilie DUTOT, Mme Aurore LAINÉ à M. André RIC, Mme Dominique LEPÈME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Luc HITLER.

Excusée :

Mme Steffie HAMEL

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-043	Convention chats errants avec la Fondation 30 millions d'Amis
------------	---

Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher la divagation des chiens et des chats errants. Pour lutter contre la prolifération des chats errants dans les villes, l'article L211-27 du code rural permet aux maires « de faire procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification ».

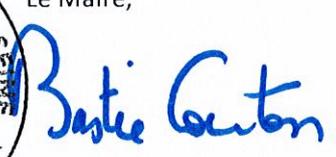
Depuis quelques années, la commune conventionne avec la Fondation 30 millions d'Amis pour s'occuper des chats errants dans le respect de la sensibilité animale. Ce partenariat, grâce à la mobilisation de bénévoles, est fructueux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De l'autoriser à signer une nouvelle convention avec la Fondation 30 millions d'Amis.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,  
  
Didier BOQUET